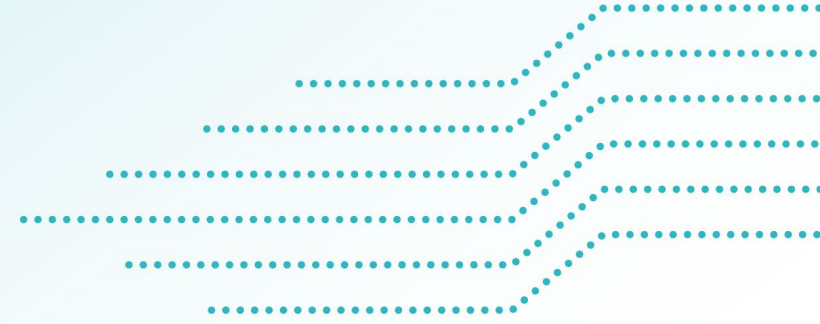


# VOIC

## Approvisionnement en matière ligneuse



### État d'avancement



Valeur (enjeu)	Valeur Initiale
Approvisionnement en matière ligneuse.	Approvisionnement en matière ligneuse. Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse. Quantité de l'approvisionnement en matière ligneuse. Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse. Superficie forestière productive. Sécurité de l'approvisionnement en matière ligneuse. Applicabilité de la stratégie d'aménagement.
Objectif	Objectif initial
<p>Limiter les pertes de possibilité forestière.</p> <p>Répartir les efforts sylvicoles à l'aide d'un gradient d'intensité de sylviculture afin d'accroître et consolider la production de matière ligneuse.</p> <p>Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification.</p> <p>Limiter les impacts du nouveau régime sur l'approvisionnement des usines.</p> <p>Maintenir une flexibilité au niveau de la récolte.</p>	<p>Limiter les pertes de possibilité forestière.</p> <p>Répartir les efforts sylvicoles à l'aide d'un gradient d'intensité de sylviculture afin d'accroître et consolider la production de matière ligneuse.</p> <p>Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification.</p> <p>Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification.</p> <p>Limiter les impacts des traitements sylvicoles reliés aux enjeux écologiques sur le coût d'approvisionnement en matière ligneuse.</p> <p>Limiter les impacts du nouveau régime sur l'approvisionnement des usines.</p> <p>Maintenir la flexibilité de la récolte.</p> <p>Limiter les impacts de la stratégie d'aménagement sur le coût d'approvisionnement en matière ligneuse.</p>

Indicateur	Cibles	Echelle
1. Pourcentage du territoire forestier productif inscrit comme AIPL dans les PAFI dans le respect des balises d'implantation et pour lequel un scénario intensif est élaboré.	15 %	UA
2. Taux de respect des indicateurs économiques	100 %	UA
3. Répartition équitable des superficies planifiées entre les BGA et le BMMB annuellement.	Écart de répartition inférieur à 10 %	UA
Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu		
Les autres mesures telles que le pourcentage de la superficie de la stratégie pour les groupes de calculs attribuables et la banque de SI transmise annuellement aux BGA pour la planification et la réalisation des opérations de récolte dans le respect de la stratégie, sont couvert par le biais de l'Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière (Entente MFFP-CIFQ).		



# Indicateur 1 : Pourcentage du territoire forestier productif inscrit comme AIPL dans les PAFI dans le respect des balises d'implantation et pour lequel un scénario intensif est élaboré

- Cible à réviser à la TGIRT de janvier 2025, pour donner suite aux travaux du BFEC
- Scénario tester par le BFEC : 15 % / 17,5 % / 20 % / 25 %
- Déterminer la cadence d'implantation (60 ans, issue des travaux du PRDIRT)
- Localisation des AIPL : travail de mise à jour nécessaire (perte 5 000ha en usage et aires candidates)



## Indicateur 2 : Taux de respect des indicateurs économiques

Indicateurs économiques	Cible des indicateurs économiques
1. Volume par hectare planifié (moyenne annuelle).	145 +/-10 % m <sup>3</sup> /ha.
2. Décimètre cube par tige selon les regroupements d'essences (moyenne annuelle).	Min 70 dm <sup>3</sup> /tige SEPM. 130 +/-10 % dm <sup>3</sup> /tige SEPM. Minimum 200 dm <sup>3</sup> /tige PEU.
3. Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification.	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.
4. Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.



## Indicateur 2 : Taux de respect des indicateurs économiques

Indicateurs économiques	Cible des indicateurs économiques
1. Volume par hectare planifié (moyenne annuelle).	145 +/-10 % m <sup>3</sup> /ha.
2. Décimètre cube par tige selon les regroupements d'essences (moyenne annuelle).	Min 70 dm <sup>3</sup> /tige SEPM. 130 +/-10 % dm <sup>3</sup> /tige SEPM. Minimum 200 dm <sup>3</sup> /tige PEU.

### Variable à simuler dans le prochain calcul de la possibilité forestière

m <sup>3</sup> /ha minimum (toutes essences)	m <sup>3</sup> /ha moyen (toutes essences)	Dm <sup>3</sup> /tige minimum (SEPM)	Dm <sup>3</sup> /tige moyen (SEPM)
---	---	---	---------------------------------------

Scénario minimal



50 m <sup>3</sup> /ha	130 m <sup>3</sup> /ha	70 dm <sup>3</sup> /tige	110 dm <sup>3</sup> /tige
70 m <sup>3</sup> /ha	145 m <sup>3</sup> /ha	80 dm <sup>3</sup> /tige	130 dm <sup>3</sup> /tige
90 m <sup>3</sup> /ha	160 m <sup>3</sup> /ha	90 dm <sup>3</sup> /tige	150 dm <sup>3</sup> /tige



Scénario souhaité  
Comment y arriver  
= plan de  
restauration du  
dm<sup>3</sup>/tige ou m<sup>3</sup>/ha



## Indicateur 2 : Taux de respect des indicateurs économiques

3. Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification.	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.
4. Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.

Indicateur calculé indépendamment du CPF, selon la moyenne des strates matures pour les 15 prochaines années. Nouvelle cible à établir après le calcul et éventuellement après chaque nouvel inventaire écoforestier



# Indicateur 2 : Taux de respect des indicateurs économiques

Proposition d'un nouvel indicateur de PRAN 300 équilibré :

- Minimum de 300 % de volumes planifiés nets par groupe d'essences en fonction des garanties d'approvisionnement en vigueur
- Écart maximal des volumes nets entre tous les groupes d'essence de 30 %

Indicateur à tester dans les prochaines PRAN 300 déposées

### Exemple

SEPM	THO	FD	PE	Conformité
300%	350%	330%	320%	Non conforme, écart maximal de 50% entre les groupes
350%	360%	370%	360%	PRAN équilibré

# Indicateur 3 : Répartition équitable des superficies planifiées entre les BGA et le BMMB annuellement

- La sélection réalisée par le BMMB est déjà encadrée, rapport quinquennal disponible provincialement
- Après chacune de ses sélections, le BMMB présente les résultats en Table opérationnelle (TO)
- Il est possible d'établir des critères supplémentaires pour la sélection en TO
- Indicateur retiré et remplacé par Autre mesure permettant de répondre à l'enjeu

**Bureau de mise en marché des bois**  
*Bilan quinquennal 2018-2023*  
 Septembre 2023

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Tableau 6 – Résultats selon les six critères de la représentativité pour chaque région pour les secteurs vendus par le BMMB et les chantiers récoltés par les BGA

Région d'application des GA	Allocation	Secteurs vendus par le BMMB et récoltés en GA								
		Volume à l'hectare	Volume par tige	Distance de transport	Indice de coûts	Volume par essence (%) <sup>a</sup>			Été/Hiver	
		(m <sup>3</sup> /ha)	(m <sup>3</sup> /tige)	(km)	base 100	SEPM	BOP <sup>b</sup>	PELP <sup>c</sup>	Feuillus durs <sup>d</sup>	% Hiver
Bas-Saint-Laurent	Marché libre	197	0,168	99	98	75 %	6 %	5 %	11 %	10 %
	Garantie	194	0,190	107	101	60 %	7 %	8 %	19 %	8 %
	Différence (%)	2 %	-13 %	-8 %	-2 %	16 %	-2 %	-4 %	-8 %	2 %
Lac-Saint-Jean	Marché libre	112	0,104	162	99	85 %	7 %	7 %	1 %	12 %
	Garantie	112	0,103	165	100	82 %	9 %	7 %	2 %	12 %
	Différence (%)	0 %	1 %	-2 %	-2 %	3 %	-2 %	-1 %	0 %	1 %
Capitale-Nationale	Marché libre	149	0,142	140	100	60 %	9 %	8 %	22 %	19 %
	Garantie	148	0,136	137	100	61 %	9 %	6 %	23 %	17 %
	Différence (%)	1 %	4 %	2 %	0 %	-1 %	0 %	2 %	-1 %	2 %
Mauricie	Marché libre	148	0,153	146	100	62 %	15 %	9 %	12 %	11 %
	Garantie	149	0,155	150	100	61 %	16 %	9 %	13 %	11 %
	Différence (%)	-1 %	-1 %	-2 %	0 %	-1 %	-1 %	0 %	-1 %	0 %
Estrie	Marché libre	150	0,208	126	102	26 %	7 %	4 %	58 %	5 %
	Garantie	150	0,212	112	99	27 %	7 %	5 %	58 %	5 %
	Différence (%)	0 %	-2 %	11 %	3 %	-1 %	0 %	0 %	0 %	-1 %
Outaouais	Marché libre	181	0,242	175	100	25 %	9 %	9 %	41 %	13 %
	Garantie	176	0,223	175	100	29 %	12 %	11 %	36 %	17 %
	Différence (%)	3 %	8 %	0 %	0 %	-4 %	-2 %	-2 %	5 %	-3 %
Abitibi-Témiscamingue	Marché libre	121	0,135	189	98	61 %	13 %	15 %	7 %	44 %
	Garantie	123	0,144	204	101	57 %	13 %	14 %	10 %	37 %
	Différence (%)	-2 %	-7 %	-8 %	-3 %	4 %	-1 %	1 %	-3 %	7 %
Côte-Nord	Marché libre	121	0,111	274	96	93 %	3 %	3 %	0 %	17 %
	Garantie	122	0,112	323	104	93 %	4 %	4 %	0 %	13 %
	Différence (%)	-1 %	-1 %	-18 %	-8 %	1 %	0 %	-1 %	0 %	4 %
Nord-du-Québec	Marché libre	128	0,111	162	100	86 %	2 %	11 %	0 %	54 %
	Garantie	128	0,111	152	100	87 %	2 %	11 %	0 %	52 %
	Différence (%)	-1 %	0 %	6 %	0 %	-1 %	0 %	1 %	0 %	2 %
Gaspésie	Marché libre	181	0,137	140	99	77 %	9 %	7 %	4 %	7 %